

JUSQU'À
80%
REMBOURSÉ*

SUR LE SURCÔÛT D'INVESTISSEMENT
ÉLECTRIQUE POUR L'ACHAT D'UN

MANITOU MLT625E

AVEC LE PROGRAMME

**CEE E-TRANS
DE L'ADEME**



**Sous réserve des conditions
et acceptation de votre dossier par l'ADEME*

E-BOOK SOFIMA

ÉLECTRIFIEZ VOS ENGINS AGRICOLES
ET FINANCEZ VOTRE PROJET AVEC LE PROGRAMME CEE E-TRANS



sofima.fr    

ÉLECTRIFIEZ VOS ENGINS AGRICOLES ET FINANCEZ VOTRE PROJET AVEC LE PROGRAMME CEE E-TRANS

Les engins agricoles contribuent fortement aux émissions et polluants atmosphériques : le dispositif de l'ADEME rappelle notamment que les engins agricoles ont produit en 2022, 8 Mt de CO₂eq - équivalent CO₂ au niveau national. Pour aider les acteurs agricoles à tester et déployer des engins 100% électriques à batterie en conditions réelles, l'ADEME a mis en place un nouveau dispositif.

Ce soutien s'inscrit dans le programme CEE E-Trans et finance à la fois :

- l'aide à la décision (diagnostics / études),
- l'investissement (engin + recharge),
- le retour d'expérience et la diffusion des résultats.

CALENDRIER

Ouverture dispositif 2026 : du 02/01/2026 au 30/06/2026

Budget total annoncé : 1 M€ (instruction "au fil de l'eau" et jusqu'à épuisement).

CONDITIONS ET MONTANT DE L'AIDE

Bénéficiaires : Entreprises actives dans la production agricole primaire, c'est à dire des entreprises (toute entité, indépendamment de sa forme juridique, exerçant une activité économique : activité de production, de distribution ou de service offerte sur un marché avec ou sans but lucratif) ayant une activité dans la production de produits du sol et de l'élevage, énumérés à l'annexe I du traité, sans exercer d'autre opération modifiant la nature de ces produits.

PHASES 1 & 2 – DIAGNOSTIC & ÉTUDES :

Intensité maximale : 65%

Dépenses éligibles : diagnostic initial, étude de faisabilité, étude d'opportunité

PHASE 3 – INVESTISSEMENT SUR LE MATÉRIEL :

Intensité maximale : 80%

Engins éligibles : Engins agricoles automoteurs neufs ou rétrofités ou auto-construits par leur exploitant 100 % électriques à batterie utilisés dans le cadre d'activités agricoles

Principe clé de calcul : l'aide porte sur le surcoût = coût de l'engin électrique – coût de l'engin de référence (thermique équivalent), selon les règles du dispositif.

Mode de financement éligibles : achat sur fond propre ou par voie de crédit bail (location inéligible)

PHASE 4 – RETOUR D'EXPÉRIENCE & DIFFUSION :

Intensité de l'aide : 70%

Dépenses éligibles : Dépenses liées à l'élaboration et la diffusion du REX (Guide ; Webinaire ; activités de formations, de sensibilisation...)

**RESPECT DE L'INCITATIVITÉ DE L'AIDE : AUCUN ACTE ENGAGEANT (COMMANDES, CONTRATS, ETC)
NE DOIT ÊTRE SIGNÉS AVANT LA DATE DE DÉPÔT DU DOSSIER DE DEMANDE D'AIDE.**

ÉQUIPEMENTS MANITOU ÉLIGIBLES

CE QU'IL FAUT RETENIR

Le dispositif vise des engins agricoles automoteurs (neufs, rétrofités, ou auto-construits) 100% électriques à batterie, utilisés pour des activités agricoles.

LE MLT625E ENTRE DANS LA CATÉGORIE VISÉE PAR LE DISPOSITIF DÈS LORS QU'IL EST :

- 100% électrique à batterie,
- Utilisé dans le cadre d'activités agricoles,
- Acquis (fonds propres ou crédit-bail) conformément aux règles (location non éligible).

DÉPOSER VOTRE DEMANDE

OÙ DÉPOSER ?

Le dossier est à déposer sur le portail Agir (plateforme ADEME).

COMMENT ÇA SE PASSE ?

Les demandes sont instruites au fil des dépôts (pas une "session unique").

Le dossier est considéré complet seulement si les documents sont fournis dans les bons formats et correctement remplis.

LE DOSSIER COMPORTE NOTAMMENT :

Formulaire de demande en ligne,

- Attestation de santé financière,
- Devis non signés : devis engin électrique et devis engin de référence,
- Volet technique
- Volet financier

CRITÈRES DE SÉLECTION

Le dispositif annonce une logique d'évaluation autour de :

COHÉRENCE ET MATURITÉ DU PROJET

- Justification du choix des exploitations ou du périmètre géographique
- Présentation d'indicateurs de suivi et de réussite

PERTINENCE TECHNOLOGIQUE ET OPÉRATIONNELLE

- Usage intensif des machines
- Capacité du projet à lever des verrous

DIMENSION SYSTÉMIQUE ET INTÉGRATION DANS LA TRANSITION

- Potentiel de diffusion et de reproductibilité
- Capacité de mobilisation des acteurs
- Inscription du projet dans une démarche environnementale vertueuse

BESOIN D'AIDE ?

Passer à l'électrique, c'est réduire les émissions à l'usage, améliorer le confort de travail (bruit, vibrations), gagner en maîtrise énergétique sur l'exploitation.

Pour votre projet MLT625e : SOFIMA vous aide à cadrer le besoin, préparer les éléments techniques, et constituer un dossier complet.

Les conditions officielles et les justificatifs demandés sont consultables sur agirpourlatransition.ademe.fr (source de référence). SOFIMA accompagne et conseille, mais l'attribution de l'aide dépend de l'instruction du dossier par l'organisme gestionnaire et du respect des conditions officielles. L'entreprise bénéficiaire reste responsable de la constitution de son dossier et de sa démarche.